

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PERMIS DE CONDUIRE AU RAIZET



MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE :
ARCH'ILES CONCEPT
29 D terrasse de la loge, Pointe à Pitre
97110
Tél : 0590915388
Mél : aic.gp@wanadoo.fr

Atelier d'Architecture
LUC MARTZ
& associés
s.a.r.l.
55 rue Achille René Boineuf
97110 Pointe à Pitre
Tél : 0690 35 90 05
e.mail : martz@wanadoo.fr

MAITRE D'OEUVRE :
LUC MARTZ ARCHITECTE
Impasse Dorocant
97139 ABYMES
Tél : 0590 89 38 13
Mél : martz@wanadoo.fr

Guez Caraïbes

BUREAU D'ETUDES :
GUEZ CARAIBES
IMMEUBLE PLEIN SUD
97122 BAIE MAHAULT
Tél : 0590 25 07 44
Mél : n.perinelle@guezcaraibes.fr



BET VRD :
VRD CONCEPT CARAIBES
Imm.GDSD-Quartier la Lézarde - Colin Nord
97170 PETIT-BOURG
Tél : 0590 25 78 20
Mél : contact@vrdconceptcaraibes.fr



BE ETUDES SOL :
ANTILLES GEOTECHNIQUE
7 Lot. Fleur de Poirier - Poirier
97170 PETIT-BOURG
Tél : 0590 90 78 32
Mél :
sebastien.dumoulin@antilles-geotechnique.com

BUREAU CONTROLE :
ANCO
Le triangle, rue Thomas Edison
97122 BAIE MAHAULT
Tél : 0590250162
Mél : contact@anco971.fr

COORDONNATEUR SECURITE CHANTIER :
ANCO
Le triangle, rue Thomas Edison
97122 BAIE MAHAULT
Tél : 0590250162
Mél : contact@anco971.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUP**
*Liberté
Égalité*

MAITRE D'OUVRAGE
PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
Palais d'Orléans, Rue Lardenoy
97100 BASSE-TERRE

Lot n°05 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

CCTP

Dossier	2579-2
Date	22/09/2025
Phase	DCE
Indice	A

Sommaire

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES.....	3
GENERALITES.....	3
TEXTES REGLEMENTAIRES	3
Textes réglementaires - Normes.....	3
DTU.....	3
Autres	3
QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX.....	3
Carrelage - Plinthes.....	4
MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES.....	4
CERTIFICAT DE CAPACITE.....	5
RECEPTION DES SUPPORTS.....	5
ETAT DU SUPPORT - PREPARATION.....	5
REVETEMENTS DE SOLS DURS - POSE SCLEE.....	5
REVETEMENTS DE SOLS DURS - POSE COLLEE.....	5
POSE DES PLINTHES	6
PROTECTION DES OUVRAGES.....	6
TOLERANCES.....	6
DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	6
INSTALLATION DE CHANTIER.....	6
DOSSIER D'EXECUTION.....	6
DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES.....	6
ACCES AU CHANTIER	7
REVETEMENTS DE SOLS DURS - POSE SCLEE.....	7
PLINTHES DROITES	7
OUVRAGES DIVERS	7
FOURNITURE ET POSE FAÏENCE.....	7
PROFILES DE FINITIONS METALLIQUES.....	7

Code	Désignation
5.1	<u>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES</u>
5.1.1	GENERALITES Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières n'est pas limitatif et comprend implicitement l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation du projet suivant les règles de l'art, les normes et la réglementation en vigueur au moment de sa réalisation.
5.1.2	TEXTES REGLEMENTAIRES Les ouvrages indiqués ci-dessous sont applicables dans leur édition la plus récente.
5.1.3	Textes réglementaires - Normes - NFG 35 Revêtement de sol textile. - NFP 10 Maçonnerie. - NFP 15.201 Liants hydrauliques. - NFP 85 (DTU 44.1) Joints - Mastics. - NFP 93 et NFS 71 Sécurité, équipements de chantier... - NFP 61-201.1 (DTU 52.1) Revêtement de sols scellés (partie 1) - NFP 61-202.2 (DTU 52.1) Revêtement de sols scellés (partie 2) - NFP 61-201.3 (DTU 26.2/52.1) Mise en œuvre de sous couches isolantes sous chape flottante et sous carrelage. - NFP 61-341 Panneaux de mosaïque de pâte de verre et éléments 2 x 2 les constituant. - NFP 62-202.1/202.2 (DTU 53.1) Revêtement de sols textiles - NF EN 14411 - NF ISO EN10545 - NF EN 1323 - NF EN 1346 - NF EN 1347 - NF EN 1308 - NF EN 1324 - NF EN 12002 - NF EN 12003 - NF EN 12004 - NF EN 13888 - NF EN 98 Carreaux et dalles céramiques - NF EN163 Carreaux et dalles céramiques - NF EN 14891 Produit d'imperméabilisation, appliqué en phase liquide, utilisé sous carrelage. - XP P05-010 Revêtements de sols - Détermination de la résistance à la glissance. - XP P05-011 Revêtements de sols - Classement des locaux en fonction de leur glissance.
5.1.4	DTU - DTU 20 Cahier des charges des travaux de maçonnerie et de B.A. - DTU 21 Exécution des travaux en béton. - DTU 25.1 (P71-201) Enduits intérieurs en plâtre. - DTU 26.2 (P14-201) Chapes et dalles à base de liant hydraulique - DTU 53.1 (P1-1) - DTU 53.1 (P1-2) - DTU 53.1 (P2)
5.1.5	Autres Les cahiers du CSTB - Cahier n° 286 du CSTB livraison 35 : préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces. - Cahier n° 3267 et 3266 + modificatif 3525 et 3553 du CSTB revêtement des sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques. - Cahier du CSTB 3528 + additif 3556 pour le revêtement des sols intérieurs collés sur l'ancien revêtement. - Cahier du CSTB 3527 + additif 3555 pour le revêtement des murs intérieurs en carreaux céramiques sur chape en travaux neufs. - GS13 : condition générale de mise en œuvre des revêtements muraux intérieurs. - GS12 : guide pour la rénovation des revêtements de sols (revêtement textile ou plastique). - Directives communes pour l'agrément UEATC, pour l'agrément des sols textiles. - Directive pour l'avis technique et le classement P des produits de lissage des sols. - Classement Institut Technique des Revêtements de sols et murs (I.T.R). - Revêtement de sols céramiques classement UPEC cahier du CSTB 3659, février 2010. - Circulaire interministérielle n°DGUIHC 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation.
5.1.6	QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX Il n'est nullement question ici de substituer le présent document à l'ensemble des normes mais simplement de rappeler à l'entreprise l'importance de traiter l'ouvrage avec des matériaux de première qualité, sains, propres et enfin aptes à remplir les conditions nécessaires à une réalisation soignée. Les matériaux manufacturés devront avoir obligatoirement reçu l'agrément du CSTB. Il appartient de ce fait à l'entreprise, d'en faire la preuve si elle lui était demandée. Le stockage de tous les matériaux sera assuré avec soin et seront exclus de la construction tous ceux ne présentant pas les garanties requises, qu'ils soient destinés à être cachés ou non. A tout moment de la construction, le Maître d'Œuvre se réserve de faire procéder à la démolition d'ouvrages exécutés avec des matériaux

Code	Désignation
5.1.6.1	défectueux. Cette imposition étant sans appel, les sanctions seront prises dans l'intérêt strict et limité du Maître d'Ouvrage et de l'ouvrage même à réaliser. La qualité et la mise en œuvre des matériaux seront telles que l'ensemble puisse recevoir une garantie décennale Carrelage - Plinthes Type 1 / 2 (TL) <u>Boutique revêtement de sol en damier composé de:</u> Dalle en béton ciré de chez Concrete collaborative référence LAGUNA (acier) et SOLANA (Ivory), Fourniture SOL http://concrete-collaborative.com/laguna.html http://concrete-collaborative.com/solana.html Type 5 (TL) : <u>Zone arrière boutiques, arrière comptoir, préparation, stockage)</u> <u>Zone arrière bureau, vestiaires, réfectoires, bureau, serveur, local électrique :</u> - Carrelage grès cérame 20 x 20, glissance PC 27, R12 de type Classement UPEC U4P4SE3C2 Référence : 050 PORPHYRE BLANC NOIR Plinthe à gorge. Fourniture entreprise. Type 3 (TL) : <u>Revêtement de sol sanitaires publics :</u> - Carrelage de chez NEMO Tile référence Oxywood (beige) dimension 914,4 x 228,6 mm Fourniture SOL http://2huvuo1ji2v833sr0n27ohh1.wpengine.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/upcp-product-file-uploads/OXYWOOD%20Final%20Product%20PDF.pdf R11 <u>Carrelage mural sanitaires publics</u> - Face A Carrelage de chez NEMO Tile référence Oxywood (beige) dimension 914,4 x 228,6 mm http://2huvuo1ji2v833sr0n27ohh1.wpengine.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/upcp-product-file-uploads/OXYWOOD%20Final%20Product%20PDF.pdf Fourniture SOL - Face B Carrelage de chez DAL TILE référence Rittenhouse glazed ceramic (K165 Almond) semi glossy finish dimensions 76,2 x 152,4 mm https://www.daltile.com/products/tile/rittenhouse-square/field-tile/almond/standard/standard Fourniture SOL <u>Carrelage mural zone boutique</u> - Carrelage de chez NEMO Tile référence Pulse O dimensions 12,7 x 53,34 mm, 45° http://2huvuo1ji2v833sr0n27ohh1.wpengine.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/upcp-product-file-uploads/PULSE%20Final%20Product%20PDF.pdf Fourniture SOL - Carrelage de chez NEMO Tile référence Viscaya dimensions 5 cm² http://2huvuo1ji2v833sr0n27ohh1.wpengine.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/upcp-product-file-uploads/VISCAYA%20Final%20Product%20PDF.pdf Fourniture SOL <u>Faïence murale zone MOP et sanitaires/douches employés</u> - Faïence blanche 20 x 20 de 1er choix de chez DEVRES ou équivalent. Fourniture entreprise
5.2	<u>MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES</u> Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières est établi sur la base d'une réalisation traditionnelle. L'attention des entreprises soumissionnaires est attirée sur le fait qu'elles peuvent proposer divers modes de construction restant, bien entendu, compatibles avec l'aspect architectural du projet. Un descriptif précis concernant le mode de construction proposé devra être joint à la remise des offres. La structure et l'aspect des ouvrages dont la forme, la section ou le volume ont été déterminés en fonction de l'architecture, ne pourront être modifiés. Avant tout commencement d'exécution, la méthodologie retenue devra avoir reçu l'assentiment du concepteur et du Contrôleur Technique. Tous les ouvrages à réaliser devront l'être avec un soin attentif et exécutés conformément aux plans concepteurs. Si une erreur de cote était décelée, l'entrepreneur devrait immédiatement en référer au Maître d'Œuvre. Aucune cote à l'échelle métrique ne devra être prise sur les plans. En tout point et à tout moment dans la réalisation de l'ouvrage, le Maître d'Œuvre pourra demander des vérifications (prélèvements, échantillons, essais en laboratoire, etc.). Tous ouvrages jugés défectueux par le Maître d'Œuvre devront être détruits et reconstruits, le jugement étant sans appel.

Code	Désignation
5.2.1	CERTIFICAT DE CAPACITE Chaque soumissionnaire devra fournir à l'appui de son offre un ou plusieurs certificats de capacité ayant au plus deux ans au moment de l'appel d'offres et délivré par le Maître d'ouvrage ou par le Maître d'Œuvre ayant commandé ou dirigé les travaux exécutés par le candidat.
5.2.2	RECEPTION DES SUPPORTS Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports. Il devra s'assurer que les sols bruts sont conformes aux prescriptions et que les parements verticaux sont parfaitement dressés. Il devra s'assurer que les revêtements d'étanchéité sont parfaitement exécutés et qu'un essai de mise en eau a été effectué. Il devra également réceptionner le trait de niveau qui lui permettra de déterminer les arases au sol fini. Nota : L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les supports ne sera donc admise par la suite.
5.2.3	ETAT DU SUPPORT - PREPARATION État du support Il doit être sain et solide. Planéité : selon le tableau de classification des supports en fonction de leur tolérance de planéité (voir DTU). Propreté : le support sera débarrassé de toutes traces de dépôts. Humidité : le support ne doit pas ressuer. Préparation du support pour revêtements de sols durs Dépoussiérage. Humidification par temps chaud, si le support est exposé au soleil ou s'il est poreux. Ragréage localisé si nécessaire, peu de temps avant la pose du carrelage avec un enduit de lissage classé P3 (intérieur uniquement) ou avec le produit utilisé pour le collage : - mortier-colle courant (épaisseur inférieure ou égale à 3 à 4 mm); - mortier-colle épais (épaisseur < 5 à 7 mm); - mortier-colle spécial (épaisseur < 8 à 10 mm).
5.2.4	REVETEMENTS DE SOLS DURS - POSE SCHELLEE Les prescriptions des chapitres 4 et 5 de la norme NFP 61.202.1 (réf. DTU n°52.1) devront être respectées. Les carrelages seront posés sur forme au mortier dosé à 300 kg de ciment de 5 cm d'épaisseur moyenne et 3 cm au minimum. Le sable sera calibré 0.08 - 5 mm. Le saupoudrage au ciment pur est prohibé, il sera remplacé par un arrosage au lait de ciment. Les cloisons sèches et doublages de façades seront protégés à leur base par des feuilles de polyane ou feutre bitumeux sur la hauteur de la chape. Les remontées d'humidité éventuelles seront donc incriminées au présent lot. Il en est de même en ce qui concerne les huisseries des différents lots. Les joints entre carreaux seront exécutés au mortier et non au ciment pur, la pose sera jointive. Leur largeur dépend du type de carreaux utilisés (cf. fiches techniques des carreaux). Les joints de retrait du dallage, sciés peuvent être franchis par le mortier. La largeur minimale des joints de fractionnement est de 5 mm (3 mm dans le cas de joint scié). Ils intéressent à la fois le mortier et le revêtement et doivent être bourrés à l'aide d'un matériau résilient. Ils doivent se poursuivre dans les formes de pentes. Ils doivent être recouverts d'un joint PVC. <u>Dispositions particulières</u> En fonction du revêtement, des prescriptions (dosage du mortier, largeur des joints, etc.) doivent être respectées (voir DTU 52.1 art.6). On notera, en particulier, la nécessité d'appliquer une barbotine au dos des carreaux de grès cérame pleinement vitrifié (dit " porcelaines ") et ou de grandes dimensions / 900 cm². <u>Conditions ambiantes</u> La température du support devra être inférieure à 30°C. La pose ne peut pas avoir lieu sur un sol en état de chauffe. Le stockage des éléments devra être effectué à l'ombre. <u>Mise en place</u> Elle peut être effectuée par : - simple encollage : le mortier-colle est appliqué sur le support à l'aide de la spatule dentelée; - double encollage : le mortier-colle est appliqué à la spatule dentelée sur le support et à la truelle au dos des éléments. On appliquera les carreaux dans la limite du temps ouvert pratique (voir avis technique). On " battra " les carreaux pour permettre l'écrasement des sillons. <u>Largeur des joints</u> Ils sont ainsi définis : - joints réduits avec une épaisseur inférieure ou égale à 3 mm ou pose rectifiée.
5.2.5	REVETEMENTS DE SOLS DURS - POSE COLLEE Ne seront mises en œuvre que des colles agréées par le CSTB et compatibles avec le type d'ouvrage à réaliser. Les mesures de sécurité prescrites par le fabricant lors du stockage ou lors de la mise en œuvre (risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, etc.) seront rigoureusement observées. Préparation du produit de collage On se reportera aux avis techniques des produits. Il y aura lieu de veiller particulièrement au respect des proportions pour les produits à deux composants.

Code	Désignation
	Conditions ambiantes La température du support devra être inférieure à 30°C. La pose ne peut pas avoir lieu sur un sol en état de chauffe. Le stockage des éléments devra être effectué à l'ombre. Mise en place Elle peut être effectuée par : - simple encollage : le mortier-colle est appliqué sur le support à l'aide de la spatule dentelée, - double encollage : le mortier-colle est appliqué à la spatule dentelée sur le support et à la truelle au dos des éléments. On appliquera les carreaux dans la limite du temps ouvert pratique (voir avis technique). On " batta " les carreaux pour permettre l'écrasement des sillons. Largeur des joints Ils sont ainsi définis : joints réduits avec épaisseur inférieure ou égale à 3 mm.
5.2.6	POSE DES PLINTHES Elles recouvriront le carrelage sur ses bords et à cet endroit l'étanchéité sera parfaitement assurée. Scellement après repiquage du mur. Joint mastic à prévoir entre le sol et les plinthes.
5.2.7	PROTECTION DES OUVRAGES L'entrepreneur prendra les mesures nécessaires pour assurer la protection nécessaire des matériaux stockés en cours de chantier, contre les chocs dus au dépôt de matériaux, engins de chantier, etc. L'entrepreneur doit la protection de ses ouvrages pendant ses travaux et ceux des autres corps d'état (épandage d'une couche de sciure de bois blanc, doublé d'un isorel mou, d'une moquette ou d'un contreplaqué). Les éclats et autres défauts qui peuvent apparaître sans qu'en soit déterminé le responsable, seront réparés aux frais de l'entrepreneur. Le concepteur se réserve le droit d'éliminer, même après mise en œuvre, tout élément détérioré ou dont le défaut risque d'être préjudiciable à sa conservation ou à son comportement. L'entrepreneur du présent lot devra assurer par tous les moyens à sa convenance, la protection de ses ouvrages en place contre les risques normaux en cours de travaux. Il demeure responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception de ceux-ci.
5.2.8	TOLERANCES Tout ouvrage ou partie d'ouvrage refusé par le Maître d'Œuvre sera refait aux frais de l'entrepreneur titulaire du présent lot et par ses soins. Application de moins-value ou refus des ouvrages dans le cas de constatation de défaut de teinte de non-respect des spécifications de mise en œuvre, de partie " sonnante creux ", etc. Planimétrie Une règle rigide de 2 m posée en tous sens, ne doit pas accuser d'écart de planimétrie supérieur à 2 mm. Alignement des joints Une règle rigide de 2 m posée de sorte que ses 2 extrémités règnent avec les bords homologués de 2 carreaux de même ligne ou de même rang, ne doit pas accuser de différence d'alignement supérieure à 1 mm en plus de la tolérance de calibrage.
5.3	DESCRIPTION DES OUVRAGES L'ensemble des ouvrages sera mis en œuvre en conformité avec la réglementation. Revetements de sol : - Classement UPEC suivant cahier du CSTB 3509 : - U4P3E2C1 Salle d'interrogation, hall d'accueil, salle des inspecteurs, - U3SP3E1C0 Dégagements, local informatique, - U3P2E2C1 Sanitaires public et personnel - U4P4E3C2 local manage/poubelle, stock matériel sécurité, stock piste, local technique - Résistance à la glissance suivant la norme XP P 05-011.
5.3.1	INSTALLATION DE CHANTIER Voir C.C.C
5.3.2	DOSSIER D'EXECUTION Voir C.C.C
5.3.2.1	Dossier technique
5.3.3	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES Voir C.C.C

Code	Désignation
5.3.3.1	DOE
3.3.4	ACCES AU CHANTIER L'entrepreneur devra étudier avec soin les accès au chantier en tenir compte dans son offre. Aucune réclamation financière ne pourra être prise en compte après remise de son offre de prix.
5.3.6	REVETEMENTS DE SOLS DURS - POSE SCHELLEE Le présent lot devra la pose de carrelage 30 x 30 de chez NOVOCERMA ou équivalent y compris chape de pose, joints, coupes, chutes et toutes sujétions. Classement UPEC : voir 5.3 Ce poste comprend les joints de fractionnement et périphériques. Toutes sujétions comprises et nettoyage en fin de chantier.
5.3.6.2	Fourniture et pose de carrelage 30 x 30 lisse Localisation : L'ensemble de la surface de la salle d'interrogation, du hall d'accueil, de la salle des inspecteurs et du local entretien et des dégagements, voir plans Architecte Fourniture et pose de carrelage 30 x 30 structuré Localisation : L'ensemble de la surface du sanitaire femme public, du sanitaire homme public, du sanitaire femme personnel, du sanitaire homme personnel, des vestiaires homme et femme, de la douche homme, de la douche femme, du local stock piste, du local stock matériel / sécurité routière, du local ménage / poubelle et du local technique, Voir plans Architecte
5.3.8	PLINTHES DROITES Localisation : L'ensemble de la surface du dégagement, de la salle d'interrogation, du hall d'accueil, de la salle des inspecteurs, du local entretien, du sanitaire femme public, du sanitaire homme public, du sanitaire femme personnel, du sanitaire homme personnel, des vestiaires homme et femme, de la douche homme, de la douche femme, du local stock piste, du local stock matériel / sécurité routière, du local ménage / poubelle et du local technique, Voir plans Architecte Le présent lot devra la fourniture et la pose de plinthes à droite assorties au carrelage, à bords arrondis, dimensions 9*30 cm. Les joints seront alignés à ceux des carreaux. Joints : CARROJOINT de chez CEGECOL ou équivalent.
5.3.8.1	Fourniture et pose de plinthes
5.3.9	OUVRAGES DIVERS Localisation : L'ensemble des canalisations apparentes Socles divers Ils seront exécutés par l'entrepreneur titulaire du présent lot en mortier de ciment CEM II / A32,5 dosé à 400 kg/m3 de mortier, autour de toutes les canalisations, en partie basse des gaines, hauteur régnant avec la plinthe.
5.3.9.1	Fourniture et pose socles
5.3.10	FOURNITURE ET POSE FAÏENCE Fourniture et pose de faïence 20 x 20 lisse, y compris joint et toutes sujétions de pose, hauteur 2,10 m. Classement au feu : C s1 d0 (M2). Pose collée avec des produits de mise en œuvre titulaires d'un avis technique ou d'un cahier des charges visé par un contrôleur technique, en respectant les prescriptions de cet avis, ainsi que celles du DTP n° 2882 d'avril 1996, jointoiements au ciment blanc ou au mortier "M4" pour les joints larges. Les joints périphériques en élastomère sont obligatoires et prévus dans la mise en œuvre. La pose à joint nulle est formellement interdite. Toutes sujétions comprises et nettoyage en fin de chantier. Coloris au choix du Maître d'Ouvrage. Fourniture et pose de baguettes d'arrêt au niveau de la faïence. - Douches H et F du personnel Hauteur 2,10 m; - Plans vasques des sanitaires H et F du personnel Hauteur 0.80 m; - Plans de travail de la salle des inspecteurs Hauteur 0.80 m; - Laves mains des sanitaires H et F du public hauteur 0.80 m ; - vidoir du local entretien Hauteur 0.60 m. Localisation : L'ensemble de la surface des douches homme et femme du personnel, sur la longueur du plan de travail de la salle des inspecteurs y/c retour, sur la longueur des plans vasques sanitaires H et F du personnel y/c retours, au dessus du vidoir local entretien et au dessus des laves mains des sanitaires homme et femme du public + voir plans Architecte
5.3.10.1	Fourniture et pose faïence
5.3.11	PROFILES DE FINITIONS METALLIQUES Localisation : Faïence de la douche homme et de la douche femme Fourniture et pose de profilés type cornière de finition sur les angles saillants.
5.3.11.1	Fourniture et pose

RECAPITULATIF
Lot n°05 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

5.1 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

- 5.1.1 - GENERALITES
- 5.1.2 - TEXTES REGLEMENTAIRES
- 5.1.3 - Textes réglementaires - Normes
- 5.1.4 - DTU
- 5.1.5 - Autres
- 5.1.6 - QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX
 - 5.1.6.1 - Carrelage - Plinthes

5.2 - MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES

- 5.2.1 - CERTIFICAT DE CAPACITE
- 5.2.2 - RECEPTION DES SUPPORTS
- 5.2.3 - ETAT DU SUPPORT - PREPARATION
- 5.2.4 - REVETEMENTS DE SOLS DURS - POSE SCELLEE
- 5.2.5 - REVETEMENTS DE SOLS DURS - POSE COLLEE
- 5.2.6 - POSE DES PLINTHES
- 5.2.7 - PROTECTION DES OUVRAGES
- 5.2.8 - TOLERANCES

5.3 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

- 5.3.1 - INSTALLATION DE CHANTIER
- 5.3.2 - DOSSIER D'EXECUTION
- 5.3.3 - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES
- 3.3.4 - ACCES AU CHANTIER
- 5.3.6 - REVETEMENTS DE SOLS DURS - POSE SCELLEE
- 5.3.8 - PLINTHES DROITES
- 5.3.9 - OUVRAGES DIVERS
- 5.3.10 - FOURNITURE ET POSE FAÏENCE
- 5.3.11 - PROFILES DE FINITIONS METALLIQUES